

Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Monsieur Pascal FRANCOIS

Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 27 avril 2017.

à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 18 heures 30 précises.

La Directrice générale,

Le 13 avril 2017.

Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique.

1. Intercommunales – Assemblée générale.
2. Commission locale pour l'énergie – rapport d'activité 2016 à destination du Conseil communal.
3. Vente d'un excédent de voirie Commune de Meix-devant-Virton, 1ère division, section B de 7a46ca à Monsieur COOS Dominique.
4. Acquisition d'une parcelle boisée située au lieu-dit « La Naue le Prêtre », cadastrée section A 1249 à Sommethonne - Approbation.
5. Excursion 2017 des aînés - redevance.
6. Compte – Fabrique d'Eglise de Robelmont – exercice 2016.
7. Contribution financière communale dans le budget 2017 de la zone de police Gaume – approbation.
8. Dotation 2017 à la zone de secours Luxembourg - approbation.

Huis-clos